

Pour l'offre petits travaux : CRÉSERFI, société de financement du CSF - SA au capital de 56 406 136 € - Siège social : 9, rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - RCS Paris B 303 477 319 - Courtier d'assurances inscrit sous le n° ORIAS 07 022 577 (www.orias.fr) vous propose le Prêt Personnel Travaux. Cette offre est sous réserve d'acceptation définitive du prêteur CRÉSERFI après étude de la situation financière de l'emprunteur. L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation.

(a) Les non adhérents/cotisants du CSF devront s'acquitter du droit d'entrée et de la cotisation annuelle. Ces frais seront inclus dans le TAEG et prélevés en 1 seule fois indépendamment des mensualités du prêt. TAEG fixe de 1,08% à 2,98%, soit un taux débiteur fixe de 1,08%, pour des montants de 2 000€ à 5 000€, de 48 à 60 mois. Offre valable du 01/05/2017 au 30/06/2017.

(1) Pour l'offre gros travaux : Exemple de Prêt Personnel Travaux (hors assurance facultative) : pour un montant total de crédit de 15 000 €, remboursable en 72 mensualités de 234,89 € hors assurance facultative. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 3,99 % hors assurance facultative. Taux débiteur fixe : 3,92 %. Perceptions forfaitaires (frais de dossier) : 0€. Coût total du crédit : 1 912,08 €. Montant total dû par l'emprunteur : 16 912,08 €. Vous bénéficiez d'une première échéance à 60 jours. La durée effective du crédit est de 73 mois. Vous disposez d'un droit de rétractation. Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) pour 1 assuré (hors surprimes éventuelles et hors garantie perte d'emploi) : 2,62 % soit un coût mensuel de l'assurance de 18 € en sus de la mensualité indiquée plus haut et inclus dans l'échéance de remboursement. Le coût total de l'assurance sur toute la durée du prêt s'élève à 1 296 €. Contrat d'assurance facultative "Mon Assurance de personnes" n°5035 (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de travail, Perte d'Emploi) souscrit par FINANCO auprès des sociétés SURAVENIR et SURAVENIR ASSURANCES, entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Hors travaux de construction ou de gros œuvre.

(3) Conditions en vigueur du 01/03/2017 au 30/06/2017, réservées à des crédits d'un montant minimum de 4000 € et maximum de 75 000 € et dont la durée de remboursement varie de 12 à 156 mois. Le TAEG fixe (hors assurance facultative) de ce prêt Personnel Travaux varie de 2,68% à 3,99% et le taux débiteur varie de 2,65% à 3,92% en fonction de la durée du crédit. Sous réserve d'acceptation par Financo et après expiration du délai légal de rétractation et présentation des justificatifs demandés.

Eole Finance est une marque de Financo, filiale du Crédit Mutuel Arkéa et partenaire financier de CRÉSERFI. Prêteur : FINANCO - Siège social : 335 rue Antoine de Saint Exupéry - 29490 Guipavas - SA au capital de 58 000 000 € - RCS Brest B 338 138 795 - Société de courtage d'assurance n°ORIAS 07 019 193 (www.orias.fr). CRÉSERFI, société de financement du CSF (SA au capital de 56 406 136 € - Siège social : 9, rue du faubourg Poissonnière 75009 Paris - RCS Paris B 303 477 319 - Courtier d'assurances inscrit sous le n°ORIAS 07 022 577 (www.orias.fr).

CRÉSERFI intervient en tant qu'intermédiaire de crédit non exclusif de FINANCO et apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit à la consommation sans agir en qualité de prêteur.

Les formules d'assurance sont proposées par CSF ASSURANCES S.A.R.L. de courtage d'assurances du CSF au capital de 450 000 € - RCS Paris 322 950 148 - N° ORIAS 07 008 834 (www.orias.fr) - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09.

Les formules d'épargne, de prévoyance et d'immobilier locatif sont distribuées par PROGRETIS - SARL au capital de 5 000 000 € - Siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris - RCS 509 364 972 Paris - Enregistrée à l'ORIAS sous le n°09 050 053 (www.orias.fr) en qualité de courtier d'assurance et de réassurance et d'IOBSP.

Le Crédit Social des Fonctionnaires est une association loi 1901, siège social : 9 rue du Faubourg Poissonnière 75313 Paris cedex 09. Association aux côtés des fonctionnaires et assimilés, le CSF sélectionne au mieux de leurs intérêts des solutions et des services en vue d'améliorer leur qualité de vie. Pour adhérer au CSF et profiter de tous les services et avantages sélectionnés pour vous, il suffit d'acquitter un droit d'entrée unique et une cotisation annuelle par foyer. Et pour plus d'avantages, optez pour le service C'PLUS. Tarifs en vigueur consultables sur csf.fr.

Vous disposez d'un droit d'opposition sans frais à l'utilisation de vos données personnelles à des fins de prospection commerciale que vous pouvez faire valoir à tout moment auprès du CSF - Service Gestion - 9, Rue du Faubourg Poissonnière 75009 PARIS.

POUR BÉNÉFICIER DE CES 2 OFFRES
01 53 36 10 40
 (coût d'un appel local)



**CRÉDIT SOCIAL
DES FONCTIONNAIRES**

**GROUPE CSF : SERVICES AUX ADHÉRENTS •
CRÉDITS • ASSURANCES • ÉPARGNE**

Crédit Social des Fonctionnaires, association / CRÉSERFI, société de financement du CSF / CSF Assurances, société de courtage d'assurance du CSF / PROGRETIS, société de conseil en gestion de patrimoine du CSF.

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER.



QUELS QUE SOIENT VOS PROJETS DE TRAVAUX,
NOUS AVONS UNE SOLUTION !



**CRÉDIT
SOCIAL DES
FONCTIONNAIRES**

www.CSF.FR

DEP1C1705 - Avril 2017 - Illustrations © Dominique Fry - Photos © Fabia - Préservons notre environnement. Recyclez ce document après utilisation. IMPRIM'VERT

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER. EXEMPLE^(a) pour un Prêt Personnel Travaux d'un montant de 5000€ sur 60 mois. Vous remboursez 60 mensualités de 85,64€ hors assurance facultative. Le Montant total dû est de 5190,40€ dont 52€ de frais d'accession*. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 1,50%. Taux débiteur fixe de 1,08%. Le coût mensuel de l'assurance facultative est de 2,91€ et s'ajoute aux mensualités ci-dessus. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) est de 1,37%. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 174,60€.

* Les frais d'accession intègrent le cas échéant, le droit d'entrée (22€) et les frais de cotisation (30€) soit 52€ pour un seul emprunteur ou 74€ pour 2 co-emprunteurs.

C'EST LE MOMENT DE FINANCER VOS PETITS TRAVAUX !

PEINTURE, AMÉNAGEMENT, DÉCORATION CRÉSERFI

PRÊT
PETITS TRAVAUX
1,50% **
TAEG FIXE
de 2 000 € à 5 000 €
de 48 à 60 mois.



- ✓ **TAUX PRIVILÈGE**
- ✓ **PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DU COÛT DE VOTRE CRÉDIT PAR L'ASSOCIATION CSF**
- ✓ **POUR TOUS TYPES DE TRAVAUX, RÉALISÉS PAR VOUS-MÊME OU PAR LES ARTISANS DE VOTRE CHOIX**
- ✓ **RAPIDE : VOTRE ARGENT SOUS 48H*****

POUR BÉNÉFICIER DE CES 2 OFFRES

01 53 36 10 40

(coût d'un appel local)

UN CRÉDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VÉRIFIEZ VOS CAPACITÉS DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER. EXEMPLE⁽¹⁾ pour un Prêt Personnel de 15 000€ remboursable en 72 mensualités de 234,89€ (hors assurance facultative). Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 3,99%. Montant total dû par l'emprunteur : 16 912,08 €.

MAIS AUSSI DE FINANCER VOS GROS TRAVAUX!⁽²⁾

CUISINE, SALLE DE BAIN, VÉRANDA...

CRÉSERFI / FINANCO



PRÊT
GROS TRAVAUX⁽²⁾
3,99% ⁽³⁾
TAEG FIXE
de 4 000 € à 75 000 €
de 24 à 156 mois.

- ✓ **FACILE : REGROUPEMENT DE TOUS LES TRAVAUX EN 1 SEUL CRÉDIT**
- ✓ **ÉCONOMIQUE : SANS FRAIS DE DOSSIER**
- ✓ **SOUPLE : PETITES MENSUALITÉS OU DURÉE DE REMBOURSEMENT JUSQU'À 13 ANS.**